

Mesures dans les crèches et les écoles en cas de variole du singe chez un enfant ou un enseignant/membre du personnel

- Le risque de propagation du virus de la variole du singe dans la population générale est estimé être très faible, mais des infections chez les enfants ne sont pas exclues. Comme le nombre de cas devrait être limité, **la situation doit être évaluée individuellement par les autorités sanitaires régionales, en collaboration avec le médecin scolaire, le médecin de la crèche ou le médecin du travail (le cas échéant)**. La classification des risques et les mesures ci-dessous constituent un guide général.
- Les personnes suivantes sont classées comme des **contacts à haut risque (HRC)** :
 - une personne vivant dans le même foyer ou dans un environnement équivalent (par exemple internat, nuitée pendant un camps, etc.) ;
 - une personne qui a partagé des vêtements, de la literie, des ustensiles de cuisine, etc. pendant que le patient avait une éruption ;
 - le personnel soignant qui a été en contact avec une personne malade (contact cutané ou contact prolongé en face à face) sans équipement de protection individuelle approprié.

Ces personnes doivent suivre **les mesures suivantes** :

- (Auto-)surveillance des symptômes (fièvre, maux de tête, éruption ou autres lésions cutanées...) pendant une période de 21 jours à partir du dernier jour d'exposition (= jour 0). En cas de symptômes, la personne doit contacter un médecin (par téléphone) pour confirmer ou exclure le diagnostic. Tant que la variole du singe n'a pas été exclue, la personne symptomatique doit rester en isolement. Si le diagnostic est confirmé, l'école/crèche doit être informée et une nouvelle recherche de contacts doit être faite.
- **Une quarantaine n'est pas nécessaire**. Si possible, pendant 21 jours les contacts étroits doivent être évités avec des personnes à risque d'une forme sévère de la maladie.
 - Les personnes à risque d'une forme sévère de la maladie sont les femmes enceintes, adultes et enfants immunodéprimés, enfants en âge de crèche ou maternelle (<6 ans) et enfants avec une dermatite atopique ou une autre maladie cutanée exfoliative.

- Il est recommandé à une personne HRC s'occupant d'enfants dans une crèche de porter un masque buccal et de pratiquer une bonne hygiène de mains lorsqu'elle s'occupe des enfants. Les enfants en crèche/maternelle qui sont HRCs peuvent continuer de fréquenter la crèche/l'école, évidemment sans porter de masque.
 - Le contact avec les animaux (en particulier les rongeurs comme les écureuils, les souris, les rats, les hamsters, les cochons d'Inde, etc.) doit être évité.
 - Les contacts à haut risque doivent être exclus des dons de sang, d'organes ou de moelle osseuse pendant au moins 21 jours à compter du dernier jour d'exposition.
- S'il y a eu un contact prolongé de peau à peau alors que la personne malade présentait des lésions cutanées (non couvertes), il s'agit d'un **contact à très haut risque**. Une évaluation individuelle par un médecin ou membre de l'équipe d'inspection d'hygiène doit être fait pour établir ce risque.
 - En plus des mesures applicables aux contacts à haut risque, **il est recommandé de porter un masque chirurgical** et pratiquer une bonne hygiène de mains pour tout contact avec d'autres personnes. S'il n'est pas possible de porter un masque (jeunes enfants) ou si la personne travaille dans une crèche/classe maternelle, le contact à très haut risque doit rester en quarantaine pendant 21 jours.
 - **La vaccination post-exposition (PEPV) peut être envisagée** dans les 4 jours suivant l'exposition pour les contacts à très haut risque afin de prévenir l'infection, et jusqu'à 14 jours après l'exposition pour réduire la sévérité de maladie, pour les personnes à risque d'une forme grave. L'utilisation du vaccin chez les enfants de moins de 18 ans est « off-label » et n'est donc possible qu'après évaluation de la balance risque/bénéfice, sur la base d'une décision du médecin et avec le consentement éclairé.
- Tous les autres contacts (cours en classe, cours de sports, repas en commun au réfectoire, contacts avec des collègues, etc.) sont considérés comme des **contacts à faible risque** pour lesquels il n'y a pas de mesures spécifiques.
- Les mêmes règles s'appliquent pour les contacts dans le cadre scolaire que pour les contacts dans le cadre d'activités extrascolaires.

APERÇU GLOBAL DE CLASSIFICATION DES CONTACTS ET MESURES À PRENDRE

Type de contact	Risque très élevé	Risque élevé	Risque faible
Qui ?	Contact prolongé en peau à peau avec une personne présentant des lésions cutanées (→ principalement au sein du ménage)	Membres du ménage, internat, stages avec nuitée	Tous les autres (par exemple, camarades de classe, cours de gym, collègues, interactions sociales...)
Quarantaine ?	Oui, si <ul style="list-style-type: none"> - crèche/classe maternelle (personnel / enfant) ou - incapacité de porter un masque (enfant) 	Non, mais évitez autant que possible les groupes à risque	Non
Vaccination ?	18+ : oui si <4j / <14j immunosup <18 : hors indication, balance risques /bénéfices	Non	Non
Autre ?	Masque chirurgical 21d Surveillance des symptômes	Surveillance des symptômes	/